

WO/CC/81/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 29 juin 2022

Comité de coordination de I’OMPI

**Quatre‑vingt‑unième session (53e session ordinaire)
Genève, 14 – 22 juillet 2022**

Comité des pensions du personnel de l’OMPI

*Document établi par le Secrétariat*

1. À sa session ordinaire de 1977, le Comité de coordination de l’OMPI a décidé que le Comité des pensions du personnel de l’OMPI serait composé de trois membres et trois membres suppléants, l’un de ces membres et l’un de ces membres suppléants devant être élus par le Comité de coordination de l’OMPI. Les membres désignés par le Directeur général en vue de l’élection par le Comité de coordination de l’OMPI ont normalement un mandat d’une durée de quatre ans. Néanmoins, afin d’établir une procédure qui facilite un appel à candidatures plus large ainsi que la prise en considération des candidats présentés par les États membres en vue de l’élection du membre et du membre suppléant du Comité des pensions du personnel par le Comité de coordination de l’OMPI en 2021, la durée du mandat des membres a été réduite, à titre exceptionnel, à un et deux ans respectivement.
2. À sa session ordinaire tenue en octobre 2021, le Comité de coordination de l’OMPI a élu le membre du Comité des pensions du personnel de l’OMPI pour un mandat d’un an, jusqu’à la fin de la session ordinaire du Comité de coordination de l’OMPI de 2022, et le membre suppléant pour un mandat de deux ans, jusqu’à la fin de la session ordinaire du Comité de coordination de l’OMPI de 2023, respectivement. À ce stade, toutefois, le Directeur général propose que le mandat de quatre ans du membre nouvellement élu débute le 1er septembre 2022, étant donné que la soixante‑douzième session du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU) se tiendra du 25 au 29 juillet 2022 à Vienne (Autriche), ce qui ne laisserait pas suffisamment de temps au membre du Comité des pensions du personnel de l’OMPI pour entreprendre des préparatifs de fond en vue de la réunion du CCPNU, ou pour que le Secrétariat prenne des dispositions logistiques afin de permettre au membre d’assister à la réunion. Le membre actuel représenterait donc l’OMPI à la réunion du CCPNU. Dans la mesure où les futures sessions du Comité de coordination de l’OMPI et les réunions du CCPNU se dérouleront de manière concomitante, des mandats débutant en septembre pourraient constituer l’approche la plus efficace pour assurer une préparation et une représentation effectives des membres de l’OMPI, et le Directeur général présentera des propositions à cet effet.
3. Au début de cette année, une note verbale a été envoyée aux États membres afin de les inviter à proposer des candidats pour l’élection du membre du Comité des pensions du personnel de l’OMPI pour un mandat de quatre ans. Plusieurs candidatures ont été reçues par le Directeur général. Après examen de ces candidatures, le Directeur général a décidé de proposer que M. Moncef Charaabi (Tunisie) soit élu membre du Comité des pensions du personnel de l’OMPI par le Comité de coordination de l’OMPI.
4. M. Charaabi a passé la majeure partie de sa carrière à l’Institut national de normalisation et de propriété industrielle (INNORPI) de la Tunisie. Depuis mai 2021, il occupe le poste de directeur adjoint chargé du département de la propriété industrielle. Il a exercé les fonctions de directeur adjoint chargé de la gestion administrative et des ressources humaines entre 2016 et 2021. M. Charaabi avait auparavant passé plus de 20 ans dans le département des ressources humaines avant de devenir responsable des ressources humaines et de la formation en 2010, puis responsable de l’administration et des finances en 2015.
5. La longue expérience de M. Charaabi dans le domaine des ressources humaines et des finances lui permet de connaître parfaitement toutes les questions relatives à la retraite et aux pensions.
6. *Le Comité de coordination de l’OMPI est invité à élire M. Moncef Charaabi membre du Comité des pensions du personnel de l’OMPI pour la période de quatre ans débutant le 1er septembre 2022.*

[Fin du document]